

chez perdait sa place ou bien subissait sous l'empire, une condamnation pour avoir resté fidèle à ses opinions ou pour les avoir exprimées trop librement, qui sait ce qu'étaient, ce que faisaient, ce que disaient ceux qui, aujourd'hui, ne le trouvent plus assez bon républicain pour eux ? Qui sait s'ils étaient pas parmi les servants ou les flâneurs du régime impérial ?

Quoi qu'il en soit, ce sera pour M. Vacherot un insigne honneur de servir sous la République comme sous l'empire, les mêmes idées de liberté sage et modérée, d'avoir défendu le même idéal de démocratie honnête et libérale et d'avoir pour ce fait encouru, sous des gouvernements si déstables, la condamnation et l'ostérité.

Quant au parti républicain, nous voyons bien ce qu'il perd à rejeter de son sein des hommes tels que MM. Littré et Vacherot, mais nous croyons vraiment ce qu'il peut bien y gagner. Il est vrai qu'en même temps qu'il se sépare de ces tels que MM. Vacherot et Littré, il ouvre les bras aux amnisties. Mais c'est bien ici le cas de dire vraiment que les acquisitions ne compensent pas les pertes.

LETRE DE PARIS de notre Correspondant particulier

Décidément, M. Floquet n'aura pas eu de chance avec ses explications d'avant-hier. Voilà que les organes de l'extrême-gauche, notamment le *Rappel*, lui reprochent son éloge des actes et des tendances de la majorité, éloge auquel la fraction radicale de son auditoire de dimanche semblait s'être associé, au moins par son silence. C'est, en effet, la seule partie du discours du député du 11^e contre laquelle les intransigeants n'avaient pas protesté.

Si je relève ce fait, c'est uniquement pour en tirer la conséquence que l'union des gauches est plus malade que jamais, et que si par des motifs beaucoup plus psychologiques que politiques (il s'agit de ménager aux affaires une fin d'année tranquille) les divers groupes de la majorité ont renoncé à se faire la guerre pendant la session extraordinaire qui s'ouvre le 27, tout indique qu'ils se dédommageront amplement dès le début de la session de 1880.

C'est principalement à cause des félicitations adressées par M. Floquet à la fraction de la majorité qui soutient le ministère, que les critiques auxquelles je fais allusion, sont graves. Elles témoignent, en dehors des sentiments nouveaux reprochés à M. Floquet, devenu l'un des satellites de M. Gambetta, que l'extrême gauche et une portion notable de l'Union républicaine, feront une opposition à outrance au cabinet, dont elles veulent le renversement, et que, malgré tout son bon vouloir, le président de la Chambre sera impuissant vis-à-vis de certaines extrémités auxquelles les groupes les plus avancés de la gauche paraissent dès à présent décidés.

Ainsi il paraît certain que le ministère n'échappera pas à une interpellation relative à la façon dont il a agi vis-à-vis de la presse, alors qu'il semblait résulter de ses promesses, après le dernier acquittement du directeur du *Pays*, que le gouvernement avait renoncé à poursuivre les journaux. Il semble également probable qu'il lui sera fait un crime de n'avoir pas toujours et quand même, sévi contre les partis hostiles, par exemple, contre Mgr Freppel et le maréchal Canrobert. Enfin, au loin demeura compte de l'oubli dans lequel il met, contrairement aux engagements formels de 1863, les libertés de la presse, de réunion et d'association ; tout cela sans préjuger des attaques contre sa politique étrangère et financière. Ces griefs sont surtout redoutables, parce qu'ils ont toute chance de ralier les députés de tous les groupes.

Aussi toute-t-on généralement, même au Palais-Bourbon, qu'ils soient appelés à réagir sur l'existence ministérielle.

A propos des projets financiers de M. Léon Say, c'est-à-dire à propos de l'emploi proposé par lui des excédents du budget de 1881, évalués à 172 millions, une opposition se manifeste déjà chez la plupart des membres de la gauche revenus de leurs départs. Ces députés estiment que les 60 millions que le ministre entend affecter à la réfection ou à l'achèvement d'édifices parisiens ayant plus ou moins un caractère monumental ou d'utilité publique, seraient beaucoup mieux employés si on les consacrait à des dégrevements d'impôts appréciables à toute la population de la France, dégrèvements annoncés depuis longtemps, comme ceux relatifs aux cestines additionnelles résultant de la guerre et à nombre de taxes qui touchent personnellement les travailleurs, dégrèvements qu'en ne voit jamais venir, bien qu'ils soient promis invariably chaque année.

L'opinion qui prévaut chez ces députés, c'est ce qui, si les édifices nationaux peuvent attendre sans dommage pour la République, les dégrèvements annoncés tant de fois aux électeurs par le gouvernement et par la majorité, ne sauraient être plus longtemps ajournés sans porter atteinte à la confiance dans nos institutions.

La prétention de l'opportunisme est, comme vous savez, que le gouvernement républicain constitue pour la France le gouvernement par excellence. Sous tous les rapports possibles, politique, commerce, industrie, sciences, arts, etc., nous dépassons et nous dépasserons toujours nos rivaux toutes les monarchies, mais toutes les autres Républiques.

Or, il paraît qu'en ce moment, il se produit aux Etats-Unis un mouvement d'alliance, qui dépasse tout ce qu'on a jamais vu.

Le *Times*, constatant le fait, espère que le mouvement s'étendra à l'Angleterre et la République française s'empresse d'ajouter que nous ne saurons manquer non plus d'en profiter. Que de l'autre côté de l'Atlantique, où grâce au régime économique du pays, on s'inquiète peu de trop fabriquer, sûr de pouvoir exporter sans crainte d'importations pouvant faire concurrence au travail national, qu'en Angleterre, ou, grâce aux nombreux débouchés de l'Afrique méridionale, de l'Australie et de l'Asie,

Mineure, on compte sur des résultats favorables d'un surcroît d'activité imprimé à l'industrie, la chose se conçoit. Mais ici, en présence de la crise commerciale, de l'incertitude persistante au sujet de la politique économique du gouvernement et des questions de tarifs, ce serait se faire d'étranges illusions ; malheureusement nous devrons être privés de la bonne aubaine qui échoit aux Américains et qui peut s'extender aux Anglais. La République française en sera donc pour ses frais de reclamations, qui, du reste, ne trompent plus personne.

On annonce pour dimanche prochain une conférence sur la liberté de l'enseignement, à Valence, par M. Blachère, député de la droite, gendre de M. Tailhaut, ancien ministre et sénateur.

Deux candidats sont, dit-on, sur les rangs pour la succession de Mgr de la Tour d'Avergne, archevêque de Bourges, mort récemment. C'est, d'une part, Mgr Terris, évêque de Fréjus, et de l'autre, Mgr David, évêque de St-Brieuc. Mgr David fut, au temps du Concile, du petit nom des prélates qui se prononcèrent contre l'infâbilité, mais depuis il s'est rallié à l'opinion de ses collègues de l'épiscopat.

M. Humbert, heureux devant les électeurs de Javel, est évidemment malheureux devant les tribunaux de toute nature.

Appelé aujourd'hui devant le conseil de préfecture de la Seine, M. Humbert, si l'on croit la Patrie, vient de voir annuler contradictoirement son élection, en qualité de conseiller municipal du 16^e arrondissement de Paris. M. Lehman, avocat au conseil d'Etat, a vainement réclamé le renvoi de l'affaire devant les tribunaux ordinaires ; le Conseil de préfecture a confirmé sa première décision. M. Humbert se représentera nécessairement au prochain scrutin du quartier de Javel et enlèvera de nouveau la majorité qui lui assurent les quelques ultra-démocratiques de sa circonscription électorale. Ce sera un nouvel échec pour le cabinet, disent les amis de M. Humbert, qui s'appuient sur des données certaines.

Le procès de l'*Avant-Garde*, qui n'a été appellé que vers 3 heures 1/2, n'est pas encore jugé. L'*Avant-Garde* est poursuivi, vous le savez, pour avoir publié une très-vieille lettre qui avait été écrite avant 1870.

On pense, au Palais, que la 8^e chambre se montrera, au moins fort bénigne, si elle n'acquitte point.

Un télégramme de Poitiers annonce à la Gazette de France que la conférence donnée hier dans cette ville, par M. Chesnelong, a obtenu un magnifique succès. 2.000 personnes y assistaient. Beaucoup de notabilités étaient venues de tous les points du département de la Vienne. L'orateur catholique a été applaudi avec enthousiasme. M. Ermoult, qui présidait, s'est fait aussi l'interprète des sentiments de l'assistance en déclarant qu'un pays ne pouvait périr quand il avait de tels orateurs pour défendre de telles vérités. C'est ainsi que les discours des Louis Blanc et des Challemel-Lacour, ont heureusement leur contre-partie.

La Commission des tarifs de douanes a repris aujourd'hui ses travaux. M. Malérieux présida. MM. Rouvier, Lebaudy, Richard Waddington, Philpotteaux, de Mahy, Guilmé, Pinault, Drumet, Gatinéaux, figuraient parmi les membres présents. La Commission se réunira, dit-on, chaque jour, matin et soir, jusqu'à la rentrée. M. Malérieux a assuré-t-on, une entrevue avec M. Gambetta, qui l'a prié de presser ses délibérations, de manière à permettre à la Chambre d'aborder la discussion du nouveau tarif au cours du mois de décembre. Mais cela sera-t-il possible ? On ajoute qu'il est question de ne pas faire de rapport général afin de ne pas soulever de discussions théoriques sur les divers systèmes. On reconnaît à cet égard, qu'on est en plein confusion des langues.

M. le ministre du Commerce a eu également, cette après-midi, une conférence avec M. Gambetta au Palais du quai d'Orsay. Il s'agissait évidemment de la même affaire.

La France divulgue à ses lecteurs la délibération du Conseil des Ministres qui a eu lieu ce matin. A en croire ce feuille, qui paraît ne rien ignorer de ce qui se dit autour du tapis vert ministériel, la question Canrobertaurait été vidée dans le sens d'un véritable recul devant la responsabilité d'une révocation du maréchal, en sa qualité de président de la Commission de classement des officiers proposés pour l'avancement au poste. Reste à savoir si la majorité de la Chambre des députés montrera une sage attitude.

Le *Journal officiel* publie l'évaluation approximative de la récolte du froment, du maïs et du seigle en 1879, d'après les rapports transmis par les prêtres dans les six semaines qui ont suivi la moisson. Voici les chiffres qui concernent la région du Nord :

Comptenant les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine Inférieure, Oise, Aisne, Eure-Et-Loir, Seine-et-Marne.

Froment : 19,903,960 hectol. ; 14,784,322 quintaux métriques.

Maïs : 7,313,029 hectolitres ; 1,207,867 quintaux métriques.

Seigle : 2,517,280 hect. ; 1,726,555 quintaux métriques.

Une adjudication pour l'enlèvement des bois, a eu lieu vendredi, à Linselles. C'est pour la première fois.

L'indemnité annuelle allouée pour ce service est de 100 francs. M. Dumortier, cultivateur, s'est rendu adjudicateur, moyennant un rabais de 1 o. 0.

Un vol a été commis à Mouveaux, dans la nuit du 16 au 17 novembre. C'est un menuisé, nommé Auguste Demay, qui en a été victime.

Une armoire a été complètement dévalisée. L'important du vol a surtout été des chemises toutes neuves, pour la somme de 140 francs au moins. Les chemises sont marquées au nom de J. D.

Jusqu'à présent les auteurs de ce vol, sont restés inconnus. Pour accompler leur action malhonnête, ils ont presque cassé une fenêtre.

Dimanche, vers dix heures du soir, le Comité linier du Nord, le Comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, et la Société des agriculteurs du Nord viennent d'émettre des vœux pour que l'Ecole des arts et métiers soit créée à Lille.

La Société des agriculteurs du Nord demande que dans le programme qui présidera à l'enseignement de cette école, on tienne compte des besoins des industries rurales.

La Commission chargée d'organiser la conférence que M. le comte Albert de Mun donnera dimanche prochain à l'Hippodrome de Lille, a décidé que les dames n'y seraient pas admises. Les invitations spéciales, dont la distribution est commencée, sont adressées aux hommes seulement. Les personnes qui auraient été oubliées peuvent s'adresser rue de la Barre, 104, à Lille.

Mineure, on compte sur des résultats favorables d'un surcroît d'activité imprimé à l'industrie, la chose se conçoit. Mais ici, en présence de la crise commerciale, de l'incertitude persistante au sujet de la politique économique du gouvernement et des questions de tarifs, ce serait se faire d'étranges illusions ; malheureusement nous devrons être privés de la bonne aubaine qui échoit aux Américains et qui peut s'extender aux Anglais. La République française en sera donc pour ses frais de reclamations, qui, du reste, ne trompent plus personne.

Le directeur général des Douanes s'est appuyé, pour expliquer l'arrêté pris le 22 août 1879 qui n'autorise l'emport du territoire étranger que pour les marchandises dont le transport ne peut avoir lieu directement sur le territoire français.

M. le directeur général des Douanes a été arrêté, sur les dispositions de la loi du 22 août 1879 qui évoque l'empôt en francs sur les frontières des barrières de douane infranchissables. Mais aujourd'hui, grâce aux nouveaux moyens de transport, qui ont rapproché les distances, grâce au développement des relations internationales entre les deux continents et où chaque nation croit également en établissant sur ses frontières des barrières de douane infranchissables. Mais aujourd'hui, grâce aux nouveaux moyens de transport, qui ont rapproché les distances, grâce au développement des relations internationales entre les deux continents et où chaque nation croit également en établissant sur ses frontières des barrières de douane infranchissables. Mais aujourd'hui, grâce aux nouveaux moyens de transport, qui ont rapproché les distances, grâce au développement des relations internationales entre les deux continents et où chaque nation croit également en établissant sur ses frontières des barrières de douane infranchissables.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce sujet. Mais si tant est que l'objet de ces demandes soit inopportun, alors semble-t-il juste, en attendant que le moment vienne où l'on pourra donner suite, de laisser subsister ces barrières, si elle n'est pas disparue, se sont considérablement abaissées. Cette loi était donc tombée en désuétude.

Passé encore, si l'on obligeait les compagnies de transports à mettre leurs tarifs au niveau des tarifs étrangers. Ce serait affaire à M. le ministre des travaux publics, qui a déjà reçu plus d'une requête à ce